

# Supplément au loyer



## **Quel est le but du supplément au loyer?**

- ✓ Compenser le manque d'habitations à loyer modique accessibles
- ✓ Permettre à toute personne à faible revenu éprouvant des problèmes permanents de mobilité de louer un lieu d'habitation répondant à ses besoins.

## **Critères d'admissibilité**

- ✓ Le demandeur ou membre de la famille doit être atteint d'une déficience motrice permanente et éprouver des difficultés d'accès et de circulation dans un logement non adapté.
- ✓ Le demandeur doit être citoyen canadien ou résident permanent du Québec.
- ✓ La famille ne doit pas avoir un revenu supérieur au seuil fixé par la Société d'Habitation du Québec (SHQ)

## **Quel type de logement est attribué?**

- ✓ L'attribution se fait en fonction de l'accessibilité des lieux et des besoins spécifiques de la personne.
- ✓ La grandeur du logement est fonction du nombre d'occupants.
- ✓ L'emplacement du logement et le délai d'attente sont déterminés par la disponibilité des logements subventionnés.

## **Comment procéder pour une demande?**

- 1) Communiquer avec l'agent d'intégration du Programme de Supplément au loyer de l'IRD PQ.
- 2) Obtenir le formulaire de demande de logement à loyer modique.
- 3) Accompagner le formulaire de:
  - ✧ Attestation médicale
  - ✧ Pièces justificatives : revenus de l'année antérieure de la famille
  - ✧ Une copie du bail en cours

Une évaluation fonctionnelle sur les déplacements peut être fait par l'ergothérapeute du programme.

Chaque demande est évaluée en fonction de critères en vue de déterminer la liste d'attente et est soumise au comité d'admission de l'IRD PQ.

## **Comment joindre le programme?**

IRD PQ

Agente d'intégration

Programme de supplément au loyer

525, boul. Wilfrid-Hamel, bur. A-15

Québec (Québec)

G1M 2S8



Québec : (418) 529-9141, poste 6491



<http://www.irdpq.gc.ca>